

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal ordinaire du 27 février 2019

Absents excusés : Michel GENEVRIER, Yannick BOYER, Secrétaire séance : Annabelle JACOB. Public : Pierre NOEL et Thierry NICOLAS.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT

Compte administratif commune

Fonctionnement : Dépenses : prévu 749 564 € - réalisé : 551 898 €

Recettes : prévu : 749 564 € - réalisé : 755 560 €

Excédent de fonctionnement : 203 662 €

Investissement : Dépenses : prévu : 363 116 € - réalisé : 229 305 €

Recettes : prévu : 363 116 € - réalisé : 224 903 €

Déficit d'investissement : 67 176 €

Compte administratif eau

Fonctionnement : Dépenses : prévu : 135 301 € - réalisé : 56 110 €

Recettes : prévu : 135 301 € - réalisé : 57 110 €

Solde de fonctionnement : 1 000 €

Investissement : Dépenses : prévu : 396 044 € - réalisé : 395 109 €

Recettes : prévu : 396 044 € - réalisé : 304 554 €

Déficit d'investissement : 90 555 €

Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestions élaborés par le percepteur.

Vote compte administratif commune : 8 pour 0 contre

Vote compte administratif eau : 8 pour 0 contre

Approbation comptes de gestion (commune, eau) : 9 pour 0 contre.

Affectation du résultat Budget commune : afin de compenser le déficit d'investissement corrigé des restes à réaliser, la somme de 13 740 € sera prévue à l'article 1068 du BP 2019.

Affectation du résultat Budget eau : afin de compenser le déficit d'investissement corrigé des restes à réaliser, la somme de 1 000 € sera prévue à l'article 1068 du BP 2019.

PREPARATION BP 2019

Goudronnage : 40 000 €, site internet : 3 000 €, périmètre de protection des captages et débits d'eau à prévoir.

PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET

Le conseil n'est pas d'accord sur plusieurs points : les ilots de vieillissement ont disparu, et la taille des coupes : en 2023 une coupe de 32 ha est prévue alors que le conseil ne souhaitait pas de grosses coupes. Un courrier va être fait sur lequel sera aussi demandé la mise en conformité des périmètres de protection des captages situés sur le soumis.

TRANSFERT COMPETENCE EAU A LA CCSPVA

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité contre le transfert de la compétence eau à la communauté de communes.

QUESTIONS DIVERSES

Appartement communal : plusieurs visites ont été faites mais aucune suite donnée pour l'instant.

Place des Blanchets : les conteneurs à OM vont arriver..

STEP des Siblets : une haie va être plantée

Don : la somme de 500 € est donnée par le Marché paysan à la coopérative scolaire pour un voyage scolaire, et 1 000 € au Foyer Rural pour une sortie accrobranche.

La séance est levée à 20 heures.